



Commande par correspondance

Par **LACROIX**, le **22/10/2008** à **09:34**

Bonjour,

J'ai un litige via une commande par correspondance avec l'entreprise SARENZA.

Le 02/09/2008, j'ai commandé une paire de chaussures pour un montant de 71,10 euros par carte bancaire.

Expédiée le 03/09/2008.

Je les ai essayés à mon domicile et tout avait l'air d'aller.

Sauf que fin du premier jour ou je suis allée me promener avec ses chaussures, j'avais des ampoules aux pieds.

J'ai donc décidé de les renvoyer le 06/09/2008 J'ai donc mis en motif de retour: chaussures trop serrées.

J'ai également ajouté dans le colis sur une lettre manuscrite que la chaussure droite était décollée et donc pour moi avait un défaut.

Pas de nouvelles jusqu'à maintenant et hier l'entreprise Sarenza me contact en me disant que les chaussures vont être renvoyées à mon domicile et que je suis obligée de les garder car la semelle n'est pas propre.

Comment puis-je faire pour ne pas avoir les frais de ces chaussures ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Merci de m'accorder de votre temps.

Cordialement, Dorine